
De: Loic FROISSARD
Envoyé: mardi 12 novembre 2024 08:38
À: 30_PLUI
Objet: Enquête publique - Révision du PLUI

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour,

Je profite de cette enquête publique pour expliquer les difficultés que je rencontre avec le PLUI actuel et ses incohérences.

J'ai pour projet de déplacer un ancien hangar agricole existant en bois couvert en tôle et bardage bois. Le hangar garderait les mêmes dimensions (environ 87 m²). La couverture sera remplacée par des tôles bac acier de couleur ardoise et le bardage refait à neuf en bois.

Après avoir pris des renseignements auprès des services de la ComCom d'Ernée, il n'est pas possible de demander un permis de construire car le bâtiment est situé en zone agricole et que je ne suis pas agriculteur.

Ce projet à 2 vocations :

- la première, rénover un bâtiment qui a déjà pas mal vieilli (tôles rouillées et bardage qui part en morceaux). Cela permettrait aussi d'améliorer " l'esthétique" du corps de bâtiment.
- la seconde, serait de profiter de la rénovation du bâtiment pour le couvrir en partie avec des panneaux photovoltaïques. En effet, j'ai déjà installé des panneaux photovoltaïques dans le prolongement de mon habitation gérer via une entreprise de revente d'électricité en mon nom.

Aujourd'hui, il n'est pas possible de couvrir le bâtiment de panneaux photovoltaïques car il y a des arbres à proximité qui font de l'ombre sur la couverture, le déplacer permettrait d'éviter cet impact.

Ce projet va aussi dans le sens du développement économique et durable du territoire et vers la production d'énergie électrique locale.

Je profite du fait que le PLUI soit actuellement en cours de révision pour vous demander d'y inclure ma demande.

Aussi dans le cadre de la révision du PLUI, il serait bon de pouvoir modifier les règles d'urbanisme pour permettre ce genre de projet. Plusieurs pistes sont possibles :

- déclasser la ou les parcelles concernées de la zone agricole,
- laisser la possibilité à une entreprise autre qu'agricole de se développer dans cette zone.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Loïc FROISSARD